



Contrat d'adhésion au Club Espace Innovation



SAS Espace Innovation,

Exapole – Bât i

275, Boulevard Marcel Paul - BP 10374

44816 Saint-Herblain

RCS Nantes 519 013 072

contact@espace-innovation.fr

1 Vos coordonnées

Raison sociale : _____

Adresse :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Portable :

Correspondant : Mme Mlle Mr Nom et prénom : _____

Email du contact obligatoire : _____

2 Adhésion

Je souhaite adhérer au Club Espace Innovation au prix de 2.750 €.ht/an et bénéficier ainsi de l'ensemble des services associés tels qu'ils sont décrits dans les conditions contractuelles de l'adhésion, page suivante.

Je disposerai d'une licence de la solution DETECT'Mission aux conditions spéciales « Club Espace Innovation » (valeur 750 €.ht/an - prix acquis durant la durée de votre contrat Club), incluse dans mon abonnement.

J'ai noté que je peux être accompagné aux réunions par d'autres personnes de ma société (en prévenant Espace Innovation) pour un forfait de 150 €HT/jour/personne.

Je déclare avoir pris connaissance des conditions contractuelles d'adhésion.

Pièces à retourner et signature

Je vous retourne :

1. Ce contrat dûment rempli, daté et signé
2. Les conditions contractuelles paraphées
3. L'autorisation de prélèvement dûment datée et signée
4. Un Relevé d'Identité Bancaire (R.I.B)

...Et je conserve une copie de ce contrat et de ses conditions contractuelles...

Fait à _____ le _____

Signature, cachet et qualité du signataire



Conditions contractuelles de l'adhésion au Club Espace Innovation

**A retourner
paraphé à
Espace innovation**

1- OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat d'adhésion au Club Espace Innovation a pour objet la définition des services fournis à ses membres, chaque année du 1^{er} Juin au 31 Mai. L'objectif du Club : aider les Professionnels du Chiffre et de la gestion à formaliser et à professionnaliser leur offre de conseil, et plus généralement leur service client.

Les principaux services sont :

- 4 journées thématiques par an (Juin, Juillet, Décembre et Janvier), co-animées par des intervenants extérieurs ou par les membres d'Espace Innovation eux-mêmes,
- 1 rassemblement annuel de 3 jours (en Automne), axé sur la réflexion autour de méthodes et d'outils (ateliers et groupes de projet),
- L'obligation de participer, au minimum, à un « groupe de projet » organisé en parallèle des journées Club sur le développement et l'amélioration d'outils, de supports et de méthodes,
- La mise à disposition gratuite des outils, des supports et des méthodes développés en partenariat avec les groupes de projet, à compter du jour de votre adhésion (pas d'antériorité sur la gratuité),
- Une tarification privilégiée pour les travaux réalisés antérieurement à l'adhésion,
- Des relations étroites avec les dirigeants d'Espace Innovation et leurs partenaires,
- Des remises sur les offres de services des partenaires d'Espace Innovation (logiciels, accompagnement,...),
- L'accès aux études réalisées pour le Club et en exclusivité, sur la base de problématiques développées avec les membres (observatoire du Club, veille Profession),
- Un échange de « savoir-faire » entre les membres eux-mêmes en contrepartie de rétributions (commissions, rémunérations, « troc », etc.),
- *...mais avant tout un lieu de convivialité et d'échanges d'idées ; hétérogénéité des méthodes mais homogénéité des profils : les membres du Club Espace Innovation sont tous des entrepreneurs (Experts Comptables, Responsables marketing de cabinet... pour lesquels la logique de marché est acquise. Cela n'enlève rien à la convivialité !),*
- L'accès à la plate-forme INTRANET du Club Espace Innovation.

2- PRISE EN CHARGE DES FRAIS

L'adhésion au Club Espace Innovation inclut tous les frais associés aux 4 journées thématiques (locations de salles, pauses, supports, comptes-rendus et restauration). Elle ne comprend pas les frais d'hébergement et d'hôtellerie qui restent à la charge du membre. Dans le cadre du rassemblement annuel organisé dans un lieu « convivial », un forfait global est proposé au membre, qui comprend l'hébergement, la restauration, l'animation et l'ensemble « des prestations de loisirs » associées au séjour.

3- ADMISSION

L'adhésion au Club Espace Innovation est proposée en priorité aux experts-comptables clients et abonnés des sociétés Factorielles et RCA, membres fondateurs d'Espace Innovation. L'entrée au sein du Club reste cependant ouverte aux experts-comptables, dirigeants de centres de gestion, responsables marketing de cabinets et éventuellement à des personnes susceptibles d'enrichir les travaux du Club par l'apport de leur savoir-faire (consultants, partenaires de la Profession, etc.).

La participation aux journées et au rassemblement est ouverte aux seuls membres. En cas d'indisponibilité, le membre peut se faire représenter par un associé ou un cadre de son cabinet. La participation à plusieurs est exceptionnelle mais reste envisageable ; elle fait l'objet d'une facturation de frais à part.

L'admission d'un membre au sein du Club Espace Innovation est validée par l'équipe Espace Innovation. Ils se réservent le droit de mettre fin (avec un préavis d'un mois avant le 31 Mai de chaque année, date de reconduction) à l'adhésion d'un membre qui ne montrerait aucune activité au sein du Club ou en perturberait le bon fonctionnement.

4- DUREE DU CONTRAT

Le présent contrat d'adhésion au Club Espace Innovation est conclu dès la signature des présentes pour une saison de travail comprise entre le 1er Juin et le 31 Mai suivant. L'arrivée en cours d'année fait l'objet d'une facturation au prorata du nombre de journées déjà réalisées sans tenir compte du rassemblement annuel.

Puis, sauf résiliation de la part du membre, son adhésion se renouvelle par tacite reconduction pour une nouvelle période de douze (12) mois et ainsi de suite.

Si le membre désire quitter le Club, il doit procéder à la résiliation du présent contrat, par courrier recommandé, 1 mois (30 jours) avant la date anniversaire fixée au 31 Mai de chaque année.

5- PRIX DE L'ADHESION, FACTURATION ET REGLEMENT

Le prix de l'adhésion au Club Espace Innovation est établi au jour de la signature du contrat par référence au tarif en vigueur ce même jour. Au 1^{er} Juin 2010, le prix de l'adhésion annuelle est de 2.000 € ht.

En cas de modification du tarif de l'adhésion, le client en est informé au moins deux (2) mois avant sa prochaine date « butoir » de résiliation par courrier. A défaut de résiliation de sa part, le client sera réputé avoir accepté l'augmentation de tarif.

Les modalités de facturation sont les suivantes : la première facture est envoyée par courrier dans les jours qui suivent la signature de l'adhésion ; les autres factures sont envoyées dans les jours qui suivent la date anniversaire.

Les paiements sont annuels, d'avance et obligatoirement par prélèvement automatique. Chaque prélèvement s'effectue le jour de la date anniversaire, le 1^{er} Juin de l'année. Tout défaut de règlement autorise Espace Innovation à suspendre immédiatement l'exécution du contrat.

6- OBLIGATION D'INFORMATION PAR LE CLIENT DES MODIFICATIONS DANS SA SITUATION JURIDIQUE OU PROFESSIONNELLE

Le membre s'engage à prévenir Espace Innovation par lettre recommandée des modifications intervenant dans sa situation juridique ou professionnelle (vente de sa société, changement d'adresse, etc.). Ces modifications feront l'objet d'une mise à jour du présent contrat.

7- LITIGES

De convention expresse entre les parties, le présent contrat est soumis au droit français. Tous les litiges auxquels le présent contrat pourrait donner lieu concernant en particulier sa validité, son interprétation, son exécution ou sa résiliation seront soumis au tribunal de commerce de NANTES (44), lieu du siège de la SAS Espace Innovation, sis Exapole - Bât i - 275, Boulevard Marcel Paul - BP 10374 - 44816 Saint-Herblain.



Autorisation de prélèvement Adhésion Club Espace Innovation

Remplir les cases ①②③④
ainsi que les numéros du
compte à débiter.

NE PAS OUBLIER DE DATER ET DE SIGNER LES DEUX PARTIES

Prière de renvoyer les deux parties de cet imprimé à ESPACE INNOVATION, sans les séparer en y joignant obligatoirement un relevé d'identité bancaire (RIB), postal (RIP) ou de caisse d'épargne (RICE)

DEMANDE DE PRELEVEMENT

La présente demande est valable jusqu'à annulation de ma part à notifier en temps voulu au créancier

----- NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR -----

①

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

②

COMPTE A DEBITER

Etablissement	Guichet	CODES N° du compte	Clé RIB
[]	[]	[]	[]
Date :		Signature :	

----- NOM ET ADRESSE DU CREANCIER -----

SAS ESPACE INNOVATION
 Exapole - Bâtiment I – 275, Boulevard Marcel Paul
 BP 10374 - 44816 Saint-Herblain
 RCS Nantes 519 013 072
Compte N° 13807 00052 30921769963 74
 Banque Populaire Nantes, Rond Point de Rennes (44)

Code BIC : **CCBPPRPPNAN**
 International Banking Account Number,
 FR76 1380 7000 5230 9217 6996 374

Les informations contenues dans la présente demande ne seront utilisées que pour les seules nécessités de la gestion et pourront donner lieu à exercice du droit individuel d'accès auprès du créancier à l'adresse ci-dessus, dans les conditions prévues par la délibération n°80 du 1/4/80 de la commission informatique et liberté.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

J'autorise l'Établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessous en cas de litige sur un prélèvement je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'Établissement teneur de mon compte.

N° NATIONAL D'EMETTEUR

N° en cours

----- NOM, PRENOM ET ADRESSE DU DEBITEUR -----

③

-----NOM ET ADRESSE DU CREANCIER-----

SAS ESPACE INNOVATION
 Exapole - Bâtiment I – 275, Boulevard Marcel Paul
 BP 10374 - 44816 Saint-Herblain
Compte N° 13807 00052 30921769963 74
 Banque Populaire Nantes, Rond Point de Rennes (44)

COMPTE A DEBITER

Etablissement	Guichet	CODES N° du compte	Clé RIB
[]	[]	[]	[]
Date :		Signature :	

DESIGNATION DE L'ETABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE A DEBITER

④